

FICHE PROFIL DE BAINNADE - Synthèse (Page 1/2)

Commune :	LE GARD (30)	Commune :	SAINT ANDRE DE VALBORGNE
Nom de la baignade :	LE ROCHER DES FEES		
Nom de la personne responsable :	MAIRIE DE ST ANDRE DE VALBORGNE - Monsieur le Maire		
Adresse :	Le Village - 30940 SAINT ANDRE DE VALBORGNE - Téléphone : (04) 66 60 30 08		

DESCRIPTION GENERALE DU SITE DE BAINNADE

Caractéristiques physiques de la zone de baignade		Photographie illustrative
Plantation de la (des) plage(s) :	Rive droite du Gardon de St Jean	
Types de plages :	Rochers et pelouse aménagée	
Services et usages de la zone de baignade		
Mois de fréquentation :	Juin à août	
Capacité estimée :	25 personnes maximum	
Équipements sanitaires :	1 WC sur site	
Secours et Heures de surveillance :	Aucun	
Stationnement :	Parking à proximité : 15 véhicules	
Activités / loisirs aquatiques :	Pêche occasionnelle	
Interdiction aux animaux :	Aucune interdiction aux animaux	
Équipements :	Poubelles - Tables pique-nique	



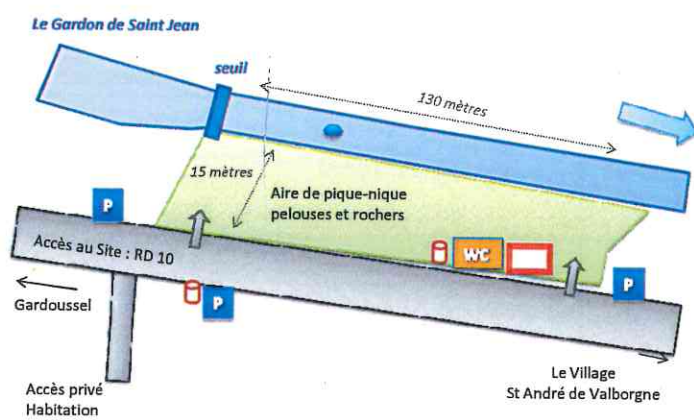
Plan et Schéma de la zone de baignade



Baignade à l'aval du seuil

Légende

- Point Prélèvement ARS
- ♻️ Poubelles
- Zone d'affichage
- + Poste de secours
- WC Toilettes
- P Parking



ÉVALUATION DU CLASSEMENT QUALITE DU SITE DE BAINNADE

	2006	2007	2008	2009	2010
Qualité (Directive 1976)	A	B	B	B	

A : eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau momentanément polluée - D : eau de mauvaise qualité

Des épisodes de pollutions au cours des dernières années :	Néant
--	-------

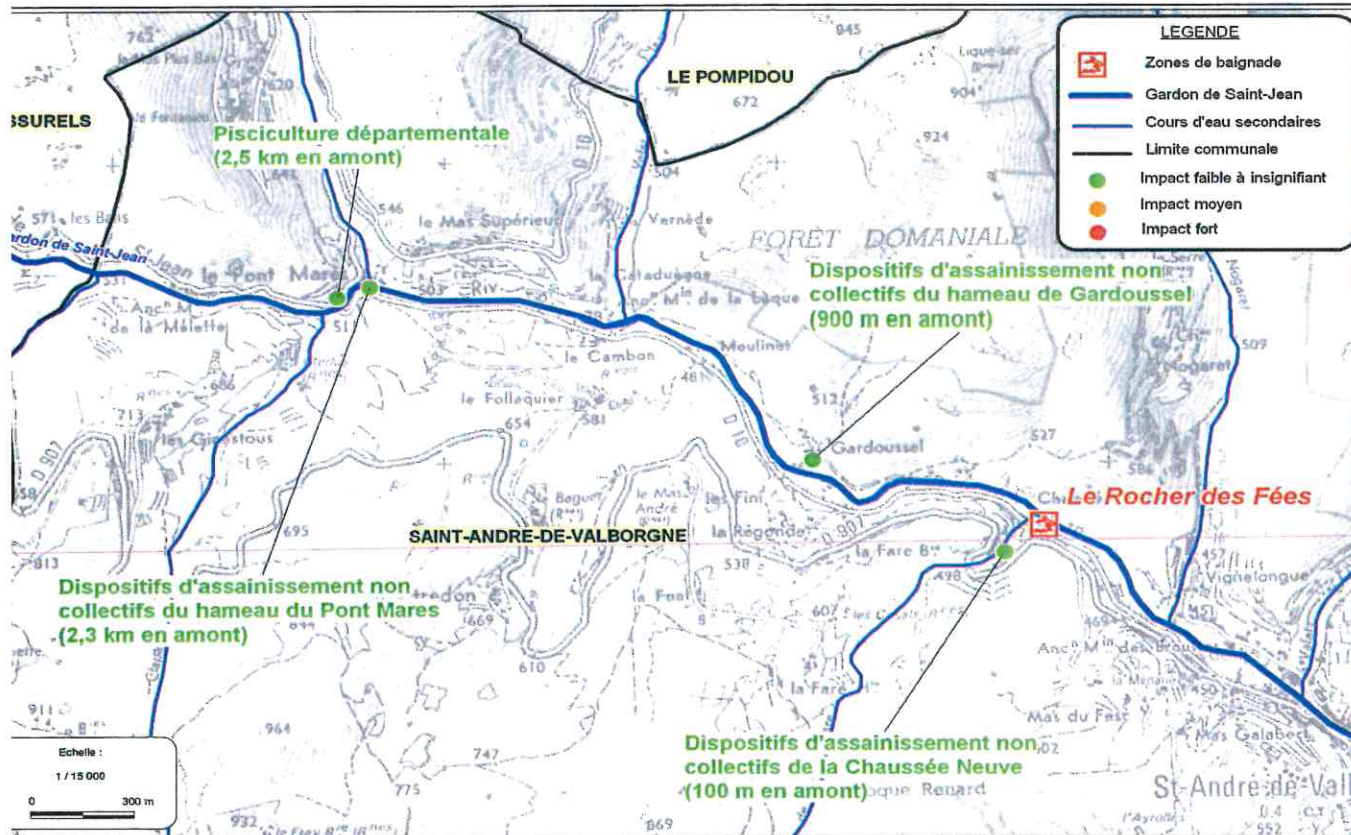
Autres événements :	
---------------------	--

FICHE PROFIL DE BAINNADE - Synthèse (Page 2/2)

Department : **LE GARD (30)** Commune : **SAINT ANDRE DE VALBORGNE**

Baignade : **LE ROCHER DES FEES**

Contenu et localisation des sources potentielles de pollutions



Préventive - Programme des travaux

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions	
Sources de pollutions	Distance de la zone de baignade	Surveillances	Indicateur déclenchant des mesures de crise	Description des actions	Échéance
Pisciculture départementale de la zone de pêche	2,5 km	L'activité de la pisciculture est limitée à la période décembre à fin mai, et concerne uniquement les premiers stades de développement des truitelles (masse d'un individu inférieure à 1 gramme)		Sans objet: aucune activité n'est enregistrée à la pisciculture durant la saison estivale de baignade	sans objet
Dispositifs d'assainissement non collectifs dispersés sur le secteur	Dispersés	Les propriétaires sont tenus de veiller au bon fonctionnement de leurs dispositifs d'assainissement non collectif, et d'informer la mairie de tout dysfonctionnement grave qui pourrait survenir durant la saison de baignade.		Mise en œuvre du diagnostic obligatoire de fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs par le SPANC	2010